

**PCW**

45 Boulevard Marcel PAGNOL
 06130 GRASSE - FRANCE
 Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
 Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique**THYMOL**

Fournisseur PCW

Référence : THYMOL

1 - DONNEES TECHNIQUES

I.N.C.I. : Thymol
IUPAC Name : 5-methyl-2-(1-methylethyl)-phenol
Nom chimique / REACH : Thymol
Synonyme : -
Formule moléculaire : C10 H14 O
Poids moléculaire : 150.22
Origine MP : Synthétique
Utilisation de la substance / mélange : Usage industriel seulement
Application : Parfums / Cosmétiques / Arômes
Taux d'utilisation max. recom. : -
Anti-oxydant(s) : Aucun
Solubilité dans l'eau : Non
Solubilité dans l'alcool : Oui

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect : Cristallisé
Couleur : Incolore
Odeur : Puissante, aromatique
Densité @ 20° C : -
Indice de réfraction @ 20 °C : -
Indice d'acide : -
Point de fusion en °C : [48 ; 52]
Point d'ébullition en °C : 233
Point éclair en °C (coupelle fermée) : >100
Température d'ignition : -
Somme des isomères (C.G.L.) (%) : -
Impureté(s) >0.01% : -

1.5 VLEP

THYMOL

VLEP c. terme mg/m3 (98/24/CE) Pas de données
:

VLEP (8h) mg/m3 (98/24/CE) : Pas de données

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

COV Suisse - Annexe 1 : Non listé
COV basse PV / Inorganique / COV exempté (CARB) : 100%
Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat
Allergènes SCCNFP List : Voir certificat
IFRA : Pas de restrictions (49th Am.)
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat
Statut kosher : -
Statut Hallal : -
CAS N° : 89-83-8

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Ionisation : -
Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) Substance aromatisante
:
REG. 872/2012 CE Annexe 1 : Listé
Certificat d'alimentarité : Respecte les exigences des Règlements 1334/2008/CE & 872/2012/CE
Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : -
Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) : -

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Code douanier : 2907 19 90 90
Tunnel codes ADR : E
Durée de conservation : 12 mois, gardé selon les conditions de stockage.
Précaution d'emploi : Eviter tout contact direct avec le produit.

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 2430 ALKYLPHÉNOLS SOLIDES, N.S.A. y compris les homologues C2 à C12, 8, III
Transport Maritime IMDG : 2430 ALKYLPHÉNOLS SOLIDES, N.S.A. y compris les homologues C2 à C12, 8, III
Polluant Marin : Oui
Transport Aérien IATA : 2430 ALKYLPHÉNOLS SOLIDES, N.S.A. y compris les homologues C2 à C12, 8, III

THYMOL

LEGISLATION :

TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
RIFM - ID N° : 315
PICCS (Philippines) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Listé
NEPA (China) : CB6672399
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé
LIS / DSL (Canada) : Listé
JECFA n° : 709
IECSC (China) : Listé
FLAVIS : 04.006
FEMA : 3066
FDA : 172.515 ; 175.105
ENCS (Japan) n° : (4)-57 ; (3)-521
EINECS (EU) : 201-944-8
ECSI (Taiwan) : Listé
ECL (Corée du Sud) n° : KE-24420
COE (Council of Europe) : 174
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
C.A.S : 89-83-8

Étiquetage :



ATO4 Toxicité aiguë orale 4



ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1

EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2



SC11B Corrosion cutanée / Irritation cutanée 1B



H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310+P331 - En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.